



MILITANTS PAS VOYOUS



STOP A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE

Après les poursuites à l'encontre des 5 militants de Roanne, c'est au tour de deux responsables de la CGT du Rhône d'être convoqués au tribunal correctionnel de Villefranche le mardi 20 novembre 2012.

Comme pour les 5 de Roanne, les faits remontent au mouvement contre la réforme des retraites de 2010 du gouvernement Sarkozy !

Après plus de deux ans, le procureur entend seul poursuivre l'instruction, afin de rechercher d'éventuelles responsabilités sur la diffusion d'un tract au péage de Villefranche en août 2010.

Alors pourquoi poursuivre en justice **Pierre COQUAN** (*Secrétaire général de l'UD CGT du Rhône*) et **Michel CATELIN** (*membre du bureau de l'UL de Villefranche*), pour une action qui a été décidée collectivement ? D'ailleurs ce sont plus de 80 militants, de tout le département, qui étaient venus diffuser massivement le tract de la CGT.

Oui, pourquoi Pierre et Michel ? Alors qu'à ce jour aucune plainte n'a été déposée par la société d'autoroute et que toutes les précautions en matière de sécurité avaient été prises !

Pourquoi le gouvernement d'opposition de l'époque, qui contestait aussi le projet de loi sur la réforme des retraites, et en place aujourd'hui, ne donne-t-il pas des consignes à la justice ? Tous ceux qui ont lutté lors de ce mouvement, l'ont fait pour défendre un acquis social.

Comme pour les 5 de Roanne, nous demandons l'arrêt immédiat des poursuites à l'encontre de nos deux camarades.

Quand un militant de la CGT est bafoué, c'est toute la CGT qui est concernée !



Le 20 NOVEMBRE 2012 à 15h30
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
Manifestation de la Place de la Libération
(place du Promenoir) au Tribunal

En 2010, dans le Rhône comme partout dans le pays et durant plusieurs mois, les organisations de la CGT ont utilisé l'action syndicale pour se faire voir, se faire entendre afin de s'opposer au projet de loi sur les retraites du gouvernement de l'époque.

C'était aussi se déployer partout pour toucher le plus grand nombre de salariés et citoyens afin de proposer et d'expliquer **le projet CGT en matière de retraites**.

En rétablissant le départ à la retraite à 60 ans, le Président de la République a donné raison à tous ceux qui ont lutté contre la réforme de Sarkozy. Comment peut-il laisser condamner des syndicalistes qui étaient à la pointe de ce combat ?

Après l'élection de François Hollande, un espoir était né avec la promesse du candidat à la présidentielle, de promulguer une loi d'amnistie pour les syndicalistes réprimés dans leur activité. Il n'en sera rien !

Ce revirement présidentiel est incompréhensible et pourrait être interprété comme un encouragement à la politique antisyndicale chère au patronat !

Des moyens de transport collectif sont prévus, s'inscrire auprès des syndicats, des Unions Locales ou de l'Union Départementale CGT.

MANIFESTATION de soutien à Pierre et Michel **Le 20 novembre 2012 à 15h30 à Villefranche-sur-Saône**

- Pour l'arrêt des poursuites judiciaires
- Pour plus de justice sociale
- Pour nos libertés syndicales
- Pour stopper toute forme de criminalisation de l'action syndicale

**L'AVENIR APPARTIENT
À CEUX QUI LUTTENT !**

JE PRENDS CONTACT AVEC LA CGT

Nom : Prénom :

Entreprise : Ville :

Tél. : Courriel :

**Bulletin à remettre à un militant ou à renvoyer à : UD CGT du Rhône, 215 crs Lafayette,
69006 Lyon - Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - ud69@cgt.fr**

